

BAREMES HONORAIRES TTC TRANSACTIONS

intégralement Charge Vendeur ou Cédant en cas de mandat de vente (1)*

01 Janvier 2019



Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrains à bâtir

PRIX SOUHAITE	HONORAIRES T.T.C.	PRIX SOUHAITE	HONORAIRES T.T.C.
De 0 à 50 000 €	5 000 €	De 150 001 à 180 000 €	6,50%
De 50 001 à 80 000 €	8,50%	De 180 001 à 210 000 €	6%
De 80 001 à 110 000 €	7,50%	De 210 001 à 300 000 €	5,50%
De 110 001 à 150 000 €	7%	De 300 001 à 500 000 €	5%

BAREME HONORAIRES TTC LOCATION HABITATION, MIXTE ET MEUBLEE (2)*

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution
du dossier du locataire et de rédaction
du bail

5,5 % du loyer annuel TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux

1,75 % du loyer annuel TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation

1 % du loyer annuel TTC

Honoraires de visite, de constitution
du dossier du locataire et de rédaction du bail

5,5 % TTC du loyer annuel

Honoraires de réalisation de l'état des lieux

1,75 % du loyer annuel TTC

BAREME TRANSACTIONS COMMERCIALES HT

Honoraires Hors Taxes à la charge de l'acquéreur au 01 Janvier 2019

Cession de droit au bails et de fonds de commerce : 6,5 % H.T. du montant de la
Cession avec un minimum de 7 500 € H.T.

Location commerciales et bureaux sans droit d'entrée 25 % HT
du montant du loyer annuel

(1)* Honoraires T.T.C. au taux de T.V.A. actuel de 20 %

(2)* les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989

sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant imputé au locataire ne peut excéder

celui imputé au bailleur et et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés

par le décret n°2014-890 du 1 Aout 2014

En cas de mandat de recherche : La commission sera à la charge de l'acquéreur

selon les mêmes montants que ceux affichés sur le présent barème

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21